



**SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 18 FÉVRIER 2026
À 18 h 00**

Délibération 2026 / 14
(14^e délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
municipaux en
exercice : 27
Présents : 20
Votants : 24

Date de l'envoi et de la
publication de la
convocation :
12 février 2026

Date de publication :
20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 18 février à 18 h. Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de monsieur Michel SYLVESTRE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient présents : Michel SYLVESTRE, Maria de Fatima RUAUD, Christian DELEUZE, Martine MICHAUX, Roland PUECH, Vincent ROUQUIE, Françoise GARRIGUES, Daniel GARBE, Solange MAIGNE, Frédéric LAVERGNE, Yvette BORIS, Pierrick MAZEYRAC, Philippe BRAMOND, Marie-José ELIAS, Francis CHAVET-JABOT, Sylvie ALIBERT, Michel GROUGEARD, Lydia BALLARIN, Alain VERTES, Jean-Claude SERMET.

Absents représentés : Hélène BACH (donne pouvoir à Christian DELEUZE), Michelle POIRRIER (donne pouvoir à Françoise GARRIGUES), Alain PELIGRY (donne pouvoir à Martine MICHAUX), Yoan CASTAGNE (donne pouvoir à Frédéric LAVERGNE).

Absent excusé :

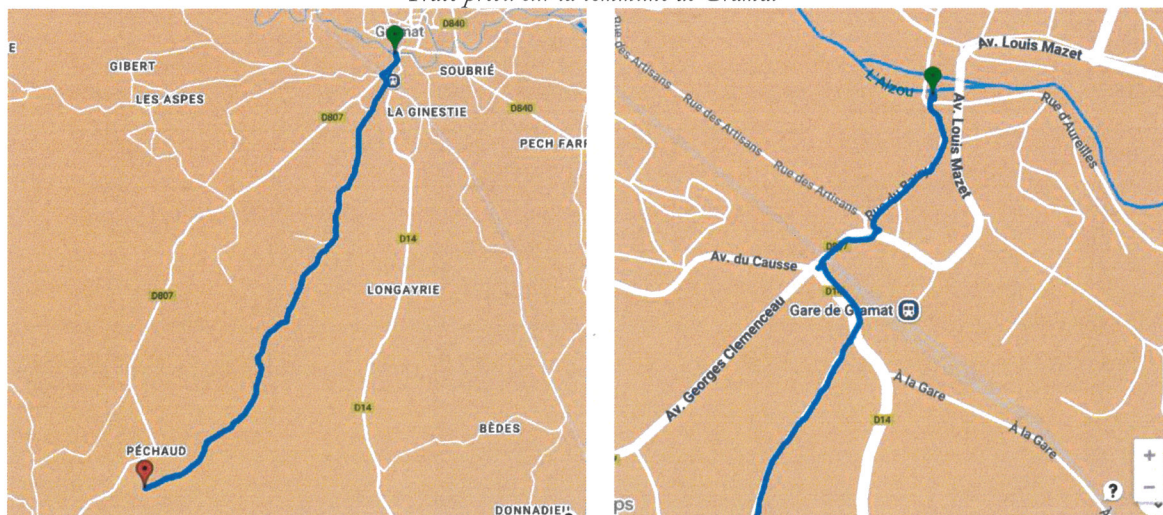
Absents : Stéphane COQUEAU, Pascale THEPAULT, Benoît MIAGKOFF-LAFEUILLE, Alain PELIGRY.

Secrétaire de Séance : Maria de Fatima RUAUD.

Objet : Création du GR® de Pays « Vallées et causses du Quercy ».

Monsieur le Maire fait part de la création du GR® de Pays (GR® P) « Vallées et causses du Quercy » comprenant une boucle principale et trois sous-boucles. Il explique que le départ la boucle principale de 42 km, « Sentiers des vallées sèches », se situe à Gramat et traverse une partie du territoire de la Commune, du pont de l'Alzou (rue du Barry) en direction du lac de Mège (Commune du Bastit). La création de cet itinéraire présente un réel intérêt touristique et patrimonial.

Tracé prévu sur la commune de Gramat



AR Prefecture

046-214601288-20260218-2026_14-DE
Reçu le 19/02/2026
Publié le 19/02/2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

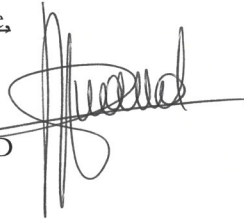
- **approuve** le principe de création de l'itinéraire de Grande Randonnée de Pays (GR® de Pays) « Vallées et causses du Quercy » traversant le territoire de la commune ;
- **autorise** la mise en place du balisage de l'itinéraire conformément aux normes et à la charte graphique en vigueur de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée) ;
- **s'engage** à assurer l'entretien courant de l'itinéraire sur les portions situées sur son territoire communal, à l'exception des itinéraires déjà classés en **GR® et PR®**, dont l'entretien relève des structures compétentes,
- **s'engage** à assurer la mise en place des **poteaux signalétiques directionnels et informatifs** relatifs à l'itinéraire sur son territoire, fournis par la FFRandonnée ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Maria de Fatima RUAUD



Le Maire,

Michel SYLVESTRE

